



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 02 MAI 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-58

OBJET : Fixation de la gratuité pour la distribution de composteurs individuels pour les habitants de l'EPT ParisEstMarne&Bois

Membres en exercice	90
Présents titulaires	57
Représentés	22
Absents	11

Votants	79
Abstention	0
Suffrages exprimés	79
Pour	79
Contre	0

Présents :

Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Alain DEGRASSAT, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Charlotte LIBERT-ALBANER, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Pascale TRIMBACH

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Caroline ADOMO représentée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Patrick BEAUDOUIN représenté par Marc MEDINA, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Chantal CANALES représentée par Christel ROYER, Thierry COUSIN représenté par Sylvain BERRIOS, Florence CROCHETON représentée par Pascale TRIMBACH, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Sabine CHABOT, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Adrien CAILLEREZ, Brigitte GAUVAIN représentée par Dominique LE BIDEAU, Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD, Nassim LACHELACHE représenté par Régis PIO, Pierre LEBEAU représenté par Gilles PANNETIER, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Pascale MARTINEAU représentée par Alain DEGRASSAT, Alain PAVIE représenté par Pierre CARTIGNY, Henri PETTENI représenté par Nicole CERCLEY, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Annie TRICOCHÉ représentée par Mary-France PARRAIN, Valérie ZELIOLI représentée par Gérard LAMBERT

Absents : Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Agnès CARPENTIER, Philippe CIPRIANO, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, René GAILLARD, Germain ROESCH, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170511-D17-58-DE
Date de télétransmission : 11/05/2017
Date de réception préfecture : 11/05/2017

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 02 MAI 2017

OBJET : Fixation de la gratuité pour la distribution de composteurs individuels pour les habitants de l'EPT ParisEstMarne&Bois

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi Grenelle II du 12 juillet 2010,

VU la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 07 août 2015,

VU la loi sur la Transition Energétique pour la croissance verte du 17 août 2015,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5219-1 et L5219-2 et suivants, portant sur la création de la métropole du Grand Paris et de ses établissements publics territoriaux,

CONSIDERANT qu'il convient, dans le cadre de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » exercée par l'EPT ParisEstMarne&Bois d'encourager les démarches citoyennes en faveur du recyclage de ces déchets, notamment en mettant à disposition des administrés qui en font la demande, des composteurs individuels,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer un tarif unique pour les habitants des 13 villes de l'EPT ParisEstMarne&Bois, afin de respecter le principe à valeur constitutionnelle d'égalité devant les charges publiques,

CONSIDERANT que six des neuf communes ayant mis en place la distribution de composteurs individuels pour leurs administrés, pratiquent déjà la gratuité, et que celle-ci engendre un faible manque à gagner pour les trois communes facturant les composteurs aux administrés,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE l'organisation d'une action pour la promotion du compostage individuel sur le territoire de l'EPT ParisEstMarne&Bois en fixant la gratuité pour les composteurs distribués aux habitants de l'EPT.

ARTICLE 2 :

DECIDE que seul un composteur individuel peut être distribué à chaque foyer tous les deux ans.

ARTICLE 3 :

AUTORISE M. le Président ou son Représentant à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général du Val de Marne, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et du SYCTOM, Agence métropolitaine des déchets ménagers.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170511-D17-58-DE
Date de télétransmission : 11/05/2017
Date de réception préfecture : 11/05/2017

ARTICLE 4 :

DECIDE d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170511-D17-58-DE
Date de télétransmission : 11/05/2017
Date de réception préfecture : 11/05/2017